

Résumé de la semaine :

- Prévisions Météo : Peut-être de l'eau ?!
- Irrigation des céréales : assurer l'épiaison et les apports qualité
- Limitation des prélèvements pour mai: en semaine et seulement de nuit !
- Nappe du Sud Vendée : Niveaux très bas pour la saison

Prévisions météorologiques des 7 prochains jours

Prévisions météo à 7 jours – STE GEMME LA PLAINE

	Mardi 04/05	Mercredi 05/05	Jeudi 06/05	Vendredi 07/05	Samedi 08/05	Dimanche 09/05	Lundi 10/05
Temps							
T° min / max (°C)	11/13	5/12	11/20	9/14	12/20	12/13	12/15
Vent (km/h)	30-45 – Ouest	15 20– Ouest	25-50 Ouest	25-45 – Var	15 –45 Var	10 –15 Ouest	15 –20 Est
Pluie (mm)	8,7	0	15,2	1,6	0	7,6	7,4

Source : Météociel.fr, MAJ de 12H03

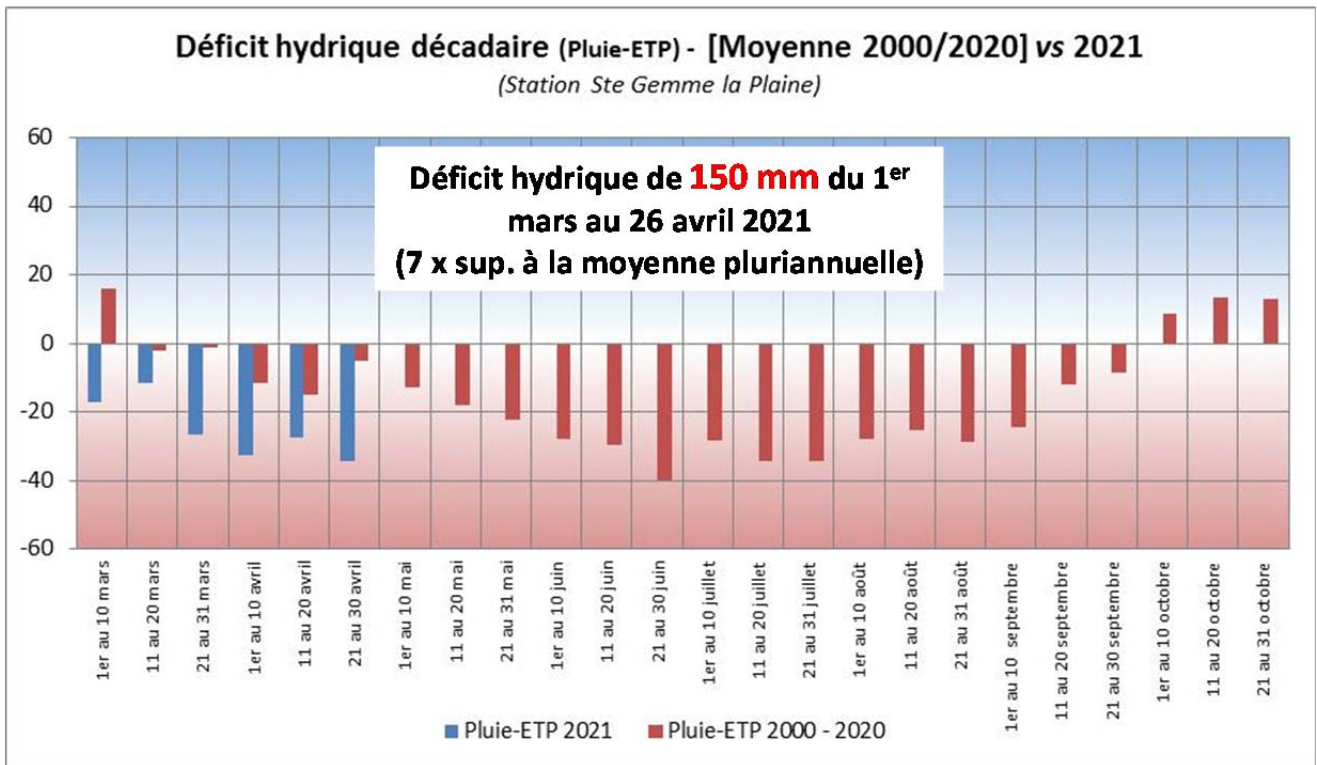
Si tout se confirme, c'est plus de 40 mm qui devraient remplir les pluviomètres d'ici le 10 mai prochain. Au-delà de ce cumul, le fait d'avoir 7 jours de précipitations apporte un vrai plus sur la bonne valorisation de l'eau par les cultures et cela permettrait une recharge des sols efficiente.

Les températures resteront fraîches pour la saison et en dessous des normales saisonnières en revanche limitant la demande climatique à 2,5 – 3 mm/jour...

Bilan climatique de début de printemps : un constat sans appel

Cela n'aura échappé à personne, la météo est de nouveau exceptionnelle depuis mi-mars. Les excès d'eau hivernaux ont laissé place rapidement à un manque de précipitations et à une demande climatique hors norme depuis près de 2 mois.

Ci-dessous un bilan climatique depuis la station de Ste Gemme la Plaine du 1^{er} mars au 26 avril dernier. **Pour résumer, le déficit hydrique (Pluie ETP) 2021 est de plus de 150 mm alors que la moyenne pluriannuelle 2000-2020 est seulement de 15 mm ! C'est donc toujours un facteur 7 qui sépare 2021 de la moyenne !** Même dans les chroniques plus anciennes (1970 à 1999), le déficit hydrique sur cette période n'était pas aussi élevé.

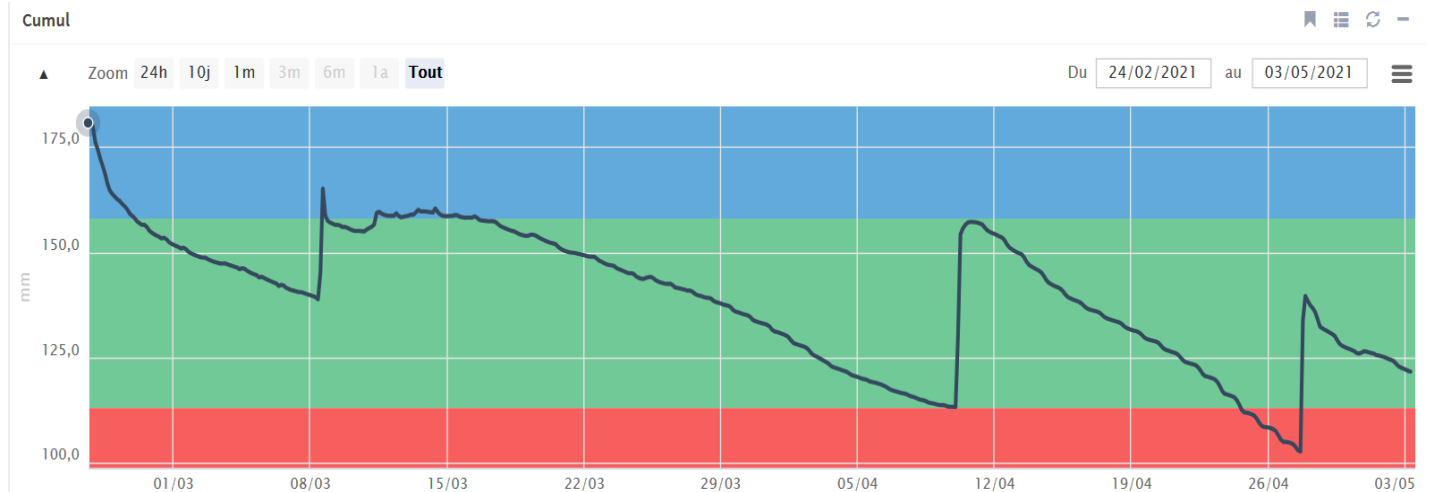


150 mm de déficit hydrique du 1^{er} mars au 26 avril 2021.

Stade des blés et état des réserves hydriques

Les blés sont en majorité au stade épiaison depuis fin de semaine dernière. Les floraisons vont suivre d'ici 7 à 10 jours pour les parcelles les plus précoces. Les besoins hydriques sont toujours élevés avec un Kc de l'ordre de 1,2. La fertilité épis est donc la principale composante de rendement à sécuriser, le nombre d'épis/m² étant déjà fixé.

Parcelle de groie moyenne – Blé dur stade épiaison :



2ème tour d'eau le 27 avril dernier pour la parcelle. Situation hydrique correcte mais sans plus depuis avec une RFU déjà entamée de plus de 66 %.

Conduite à tenir :

Stand-by dans la conduite des tours d'eau. Les dernières prévisions semblent enfin annoncer des précipitations en conséquence. Cela va permettre de remonter des réserves hydriques bien basses tout en limitant la demande climatique.

<http://aqualis.fr/login>

identifiant : vendeeCA85

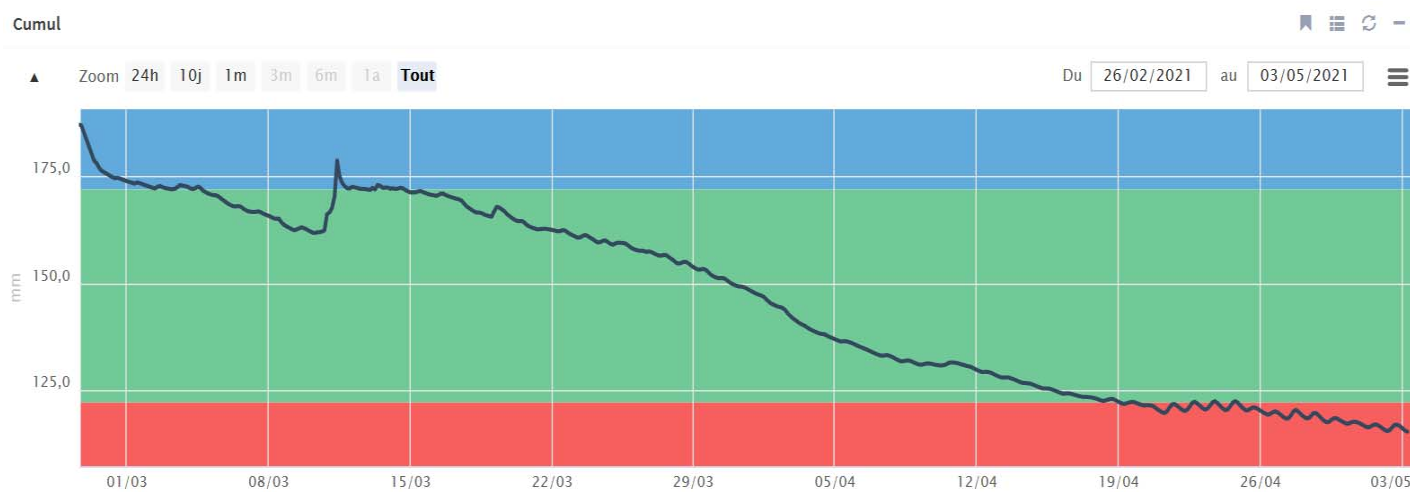
Mot de passe : irrigation

Situation hydrique des luzernes fourragères

Parcelle de luzerne fourragère de 8 mois – groie profonde.

Consommation de 50 mm de la luzerne depuis le 14 mars dernier en lien avec la reprise de végétation, bien aidée depuis une semaine par la hausse du mercure.

1^{ère} fauche le 20 avril !



Parcelle fauchée le 20 avril dernier (1^{ère} coupe). Dans l'idéal, pour aider la reprise de la végétation il conviendrait de faire un passage d'irrigation à défaut de précipitations. Sur sols nus ou partiellement nus, il est préférable de limiter les apports à 25 mm/passage pour limiter l'évaporation post apport. En effet si l'apport est de qualité et homogène, le risque d'évaporation est significatif en l'absence de couverture végétale. 2 passages de 25 mm espacés de 10-12 jours sont mieux valorisés qu'un seul apport de 40-45 mm en une fois.

Au-delà de cette approche technique, il faut être confiant sur les précipitations à venir et les 40 mm attendus, ce qui sera bien plus efficace que le recours à l'enrouleur.

Restrictions d'irrigation : premières mesures pour garder la main

La situation climatique et hydrologique actuelle a conduit la profession agricole et les représentants des irrigants du Sud Vendée à prendre des modalités de gestion afin de concilier les enjeux agricoles tout en respectant au mieux les milieux aquatiques (nappes, eaux de surface).

Ces décisions font suite au point d'étape réalisé le 30 avril 2021, argumentés par les remontés d'index compteur du 28 avril et à l'état des indicateurs milieux.

Décisions prises en fonction des unités de gestion :

Secteur Lay Ouest (MP12.1) Forages et Réserves Collectives :

- Interdiction d'irrigation du 30 avril 20H00 au lundi 3 mai à 08H00
- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

Secteur Lay Est (MP12.2) Forages et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

Secteur Vendée Ouest (MP13.1) Forages et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

Secteur Vendée Centre (MP13.2) Forages et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.

Secteur Vendée Est (MP13.3) Forages et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

Secteur Marais Sud Vendée (MP5.2) Prélèvements superficiels et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.

- Non dépassement des volumes printemps ventilés

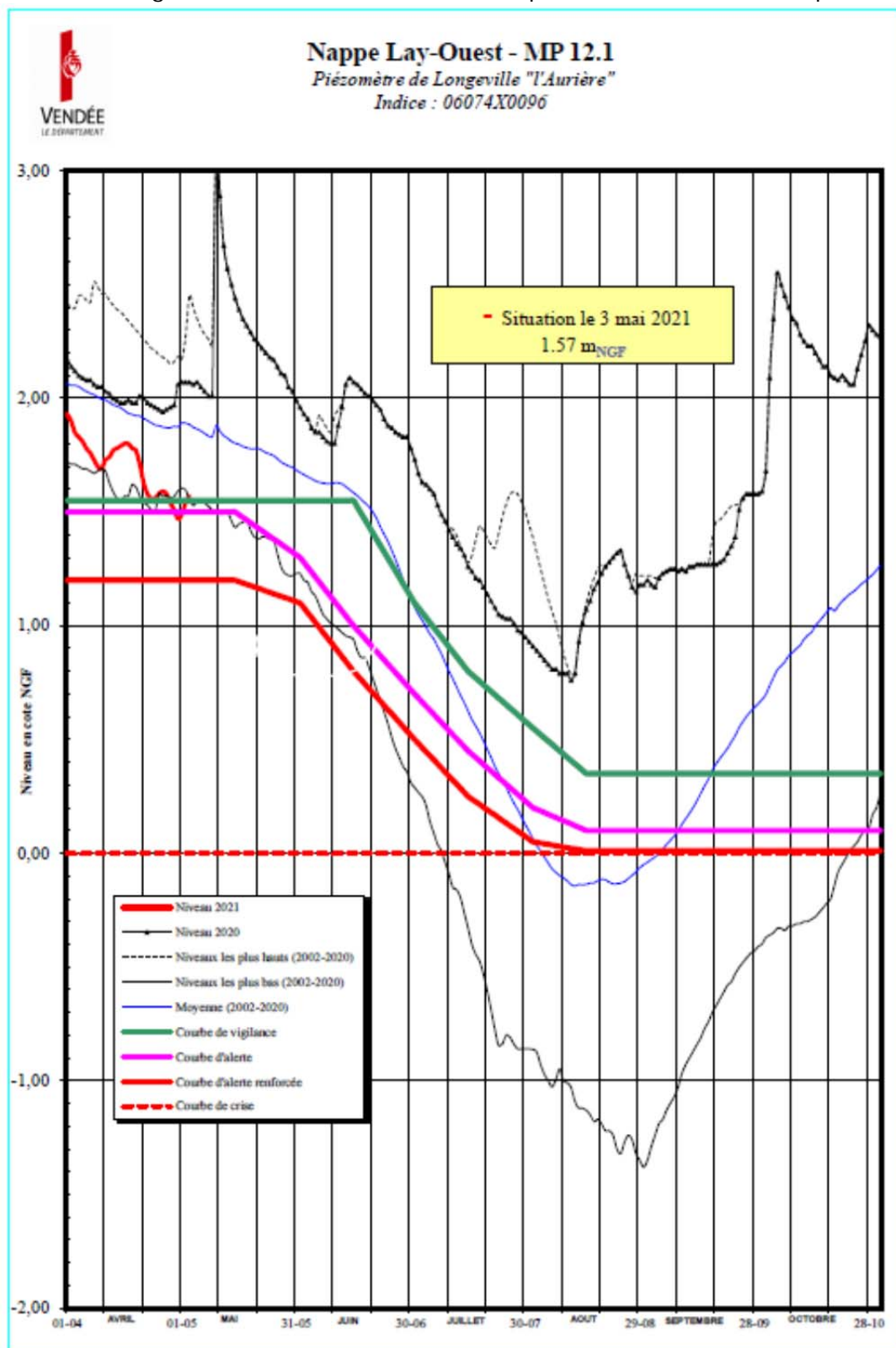
Ces modalités de gestion sont susceptibles d'être ajustées en fonction de l'état des milieux aquatiques afin de garantir l'accès à la ressource le plus longtemps possible et dans les meilleures dispositions.

Un prochain relevé d'index compteur est d'ores et déjà programmé et validé pour le 12 mai prochain afin de suivre l'état des consommations des volumes printemps.

La bonne gestion de cette situation exceptionnelle demande plus que jamais une prise de conscience et une responsabilité de toutes et tous.

Situation des nappes du Sud Vendée au 3 mai

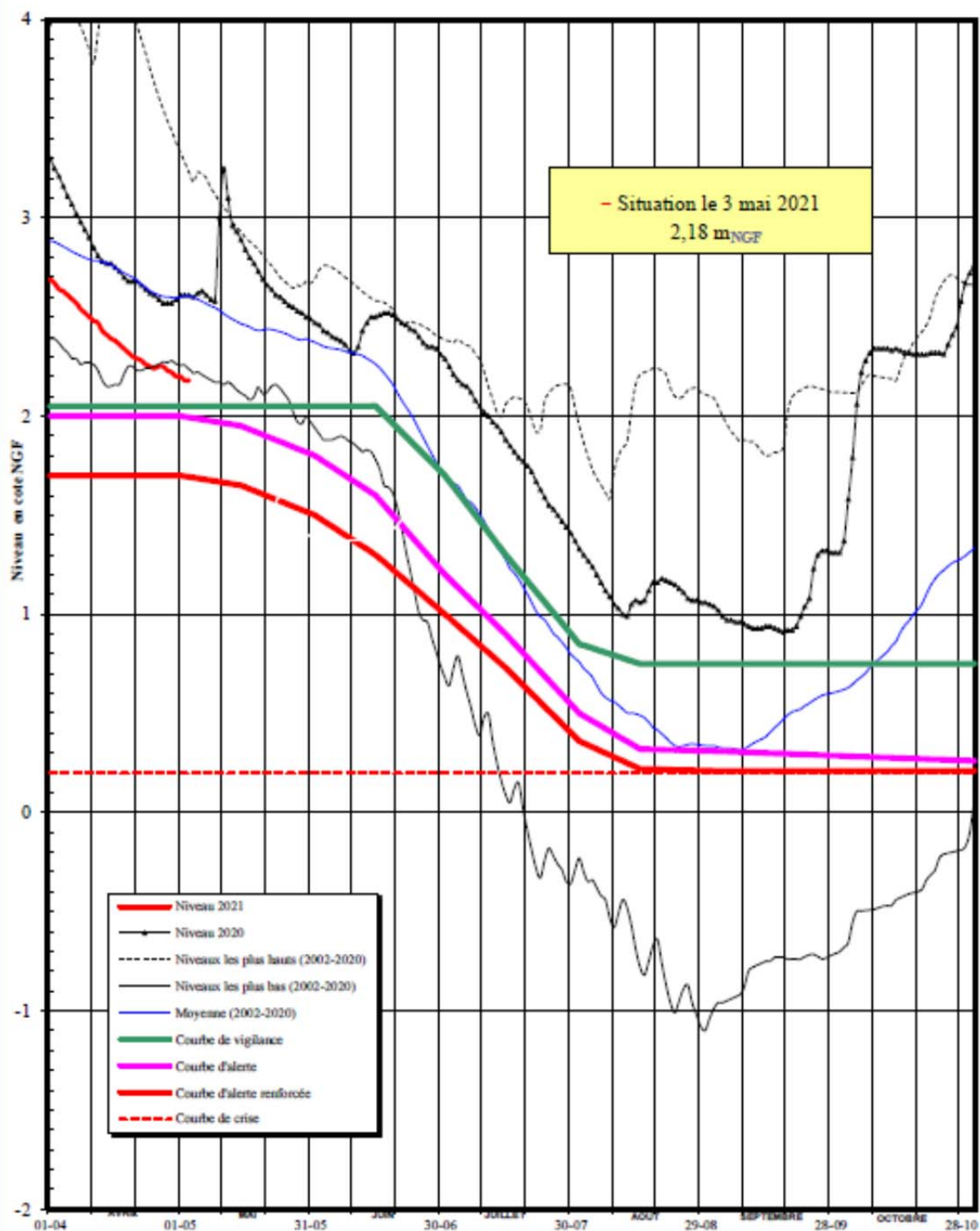
Situation globalement peu confortable pour tous les indicateurs piézométrique de la nappe du DOGGER. Seuil de vigilance atteint pour Longeville/Mer et St Aubin la plaine, Luçon, le Langon et Doix sont à quelques centimètres seulement. Pour rappel, si la côte d'alerte est dépassée les services de la Préfecture reprennent la main sur la gestion avec des limitations bien plus sévères et brutales qu'actuellement.



Nappe Lay-Est - MP 12.2

Piézomètre de Luçon

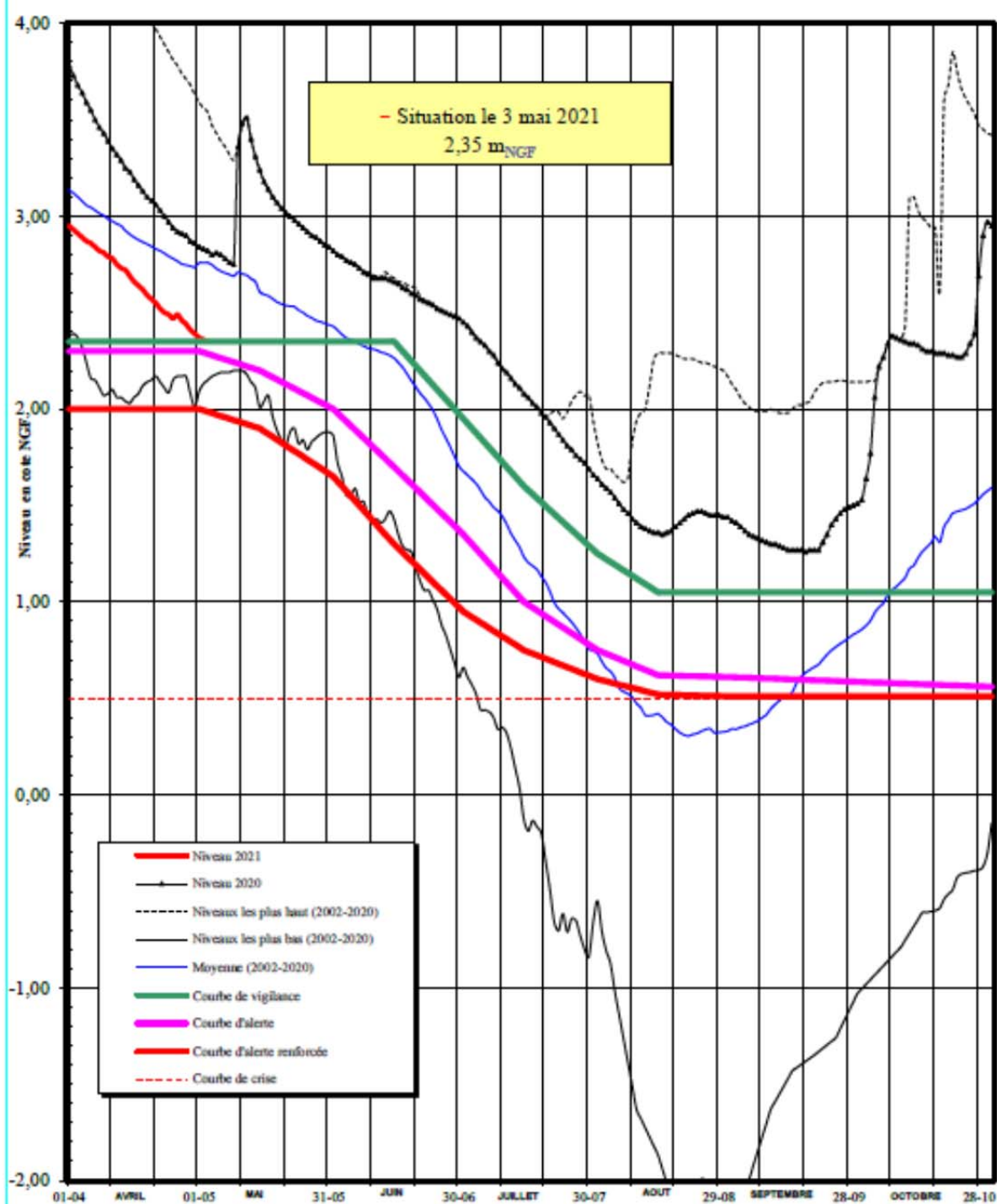
Indice : 05857X0145



Nappe Vendée-Ouest - MP 13,1

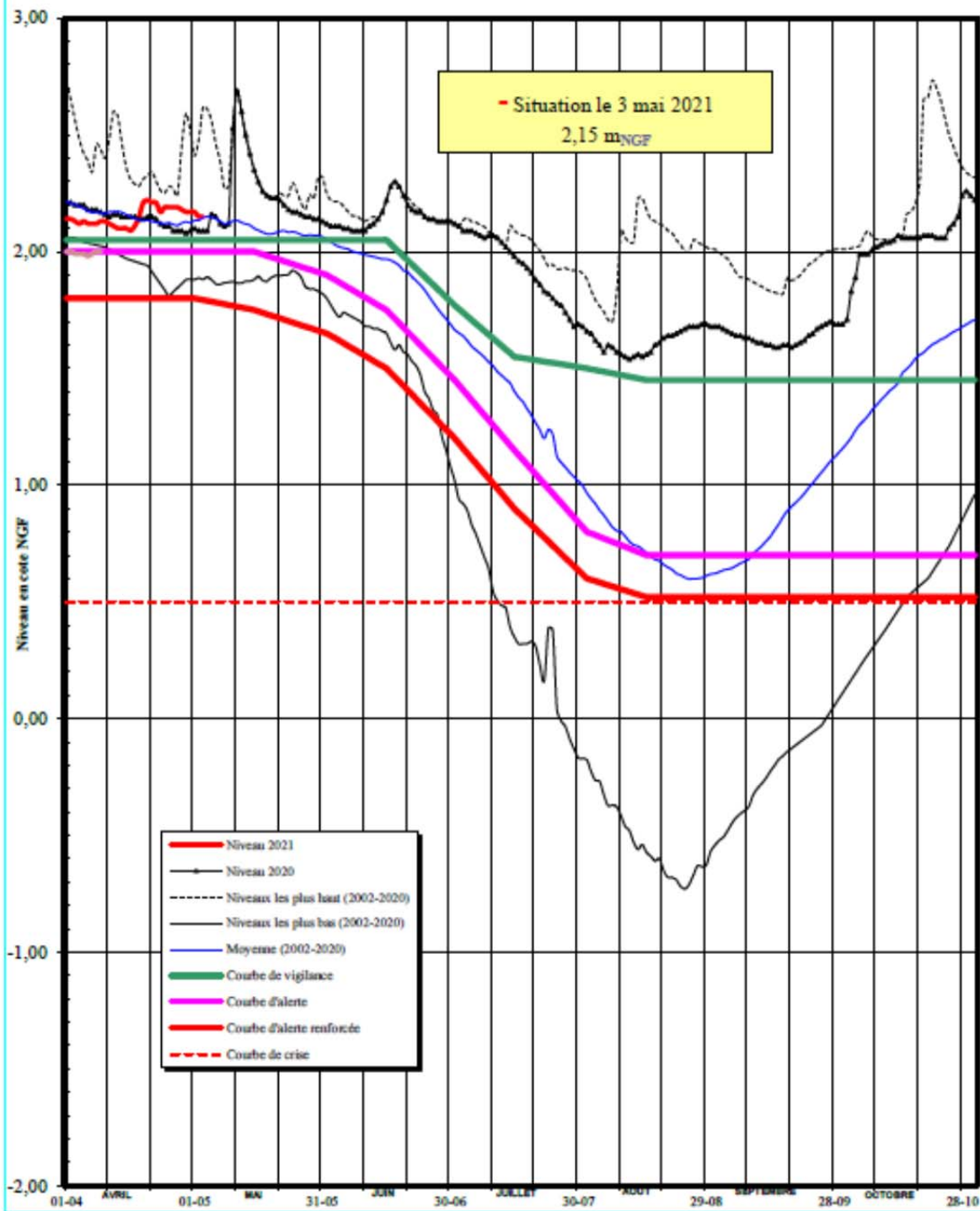
Piézomètre de St Aubin-la-Plaine

Indice : 05865X0126



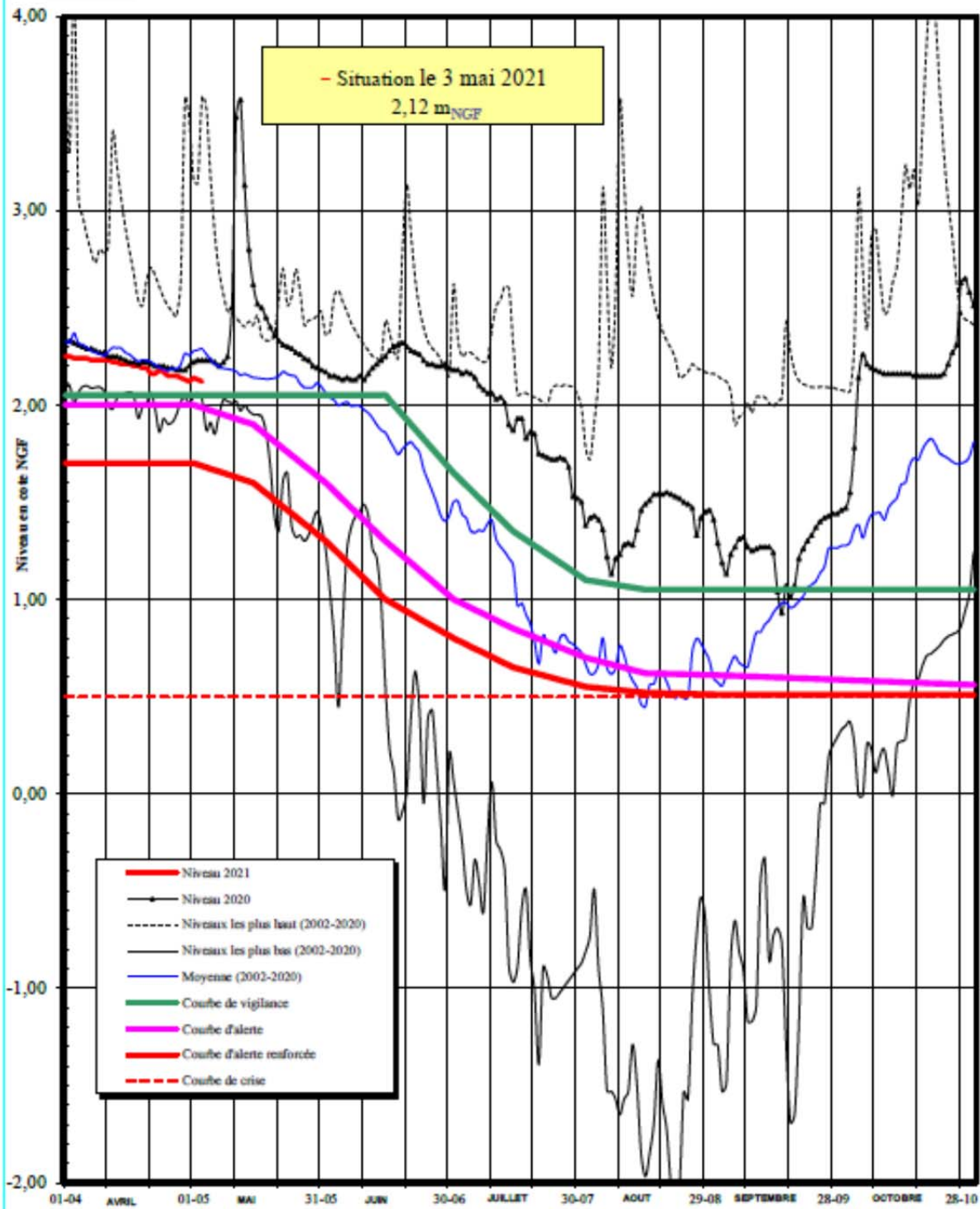
Nappe Vendée-Centre - MP 13.2

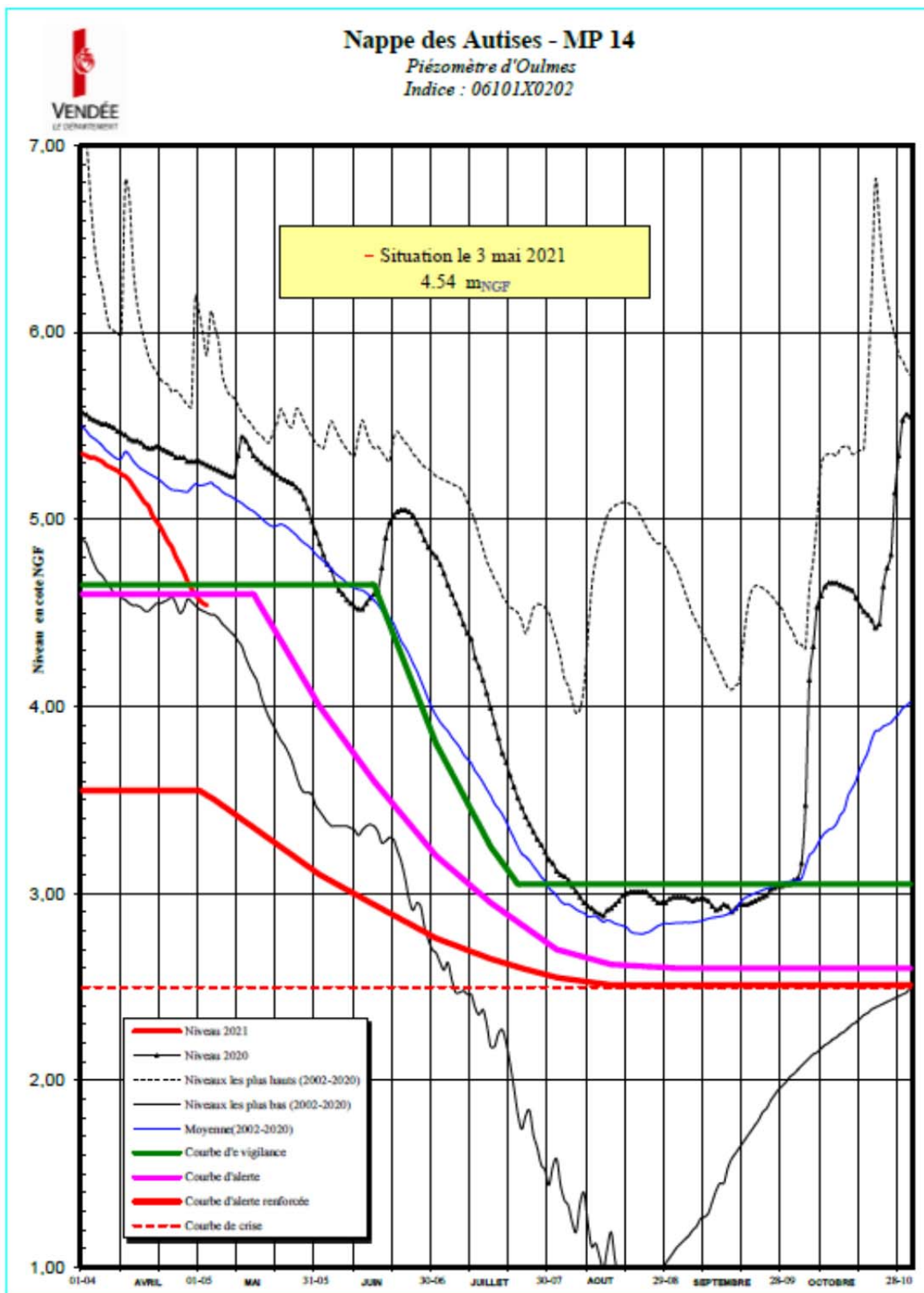
Piézomètre du langon
Indice : 06092X0584



Nappe Vendée-Est - MP 13.3

Piézomètre de Doix
Indice : 06094X0143





Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon
 21 BD Réaumur
 85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX
 Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Eric FAURE

Avec le soutien financier de :

Reproduction interdite

